Présidence de la République

CEPICI
CENTRE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN CÔTE D'IVOIRE

LISTE EXHAUSTIVE DES PIECES A FOURNIR POUR LA CREATION

PERSONNES PHYSIQUES (ENTREPRISE INDIVIDUELLE)

(*Tous les documents en langue étrangère sont à traduire en français par un traducteur agréé)*

1. Une (1) photocopie de la pièce d'identité (CNI, passeport, carte consulaire, carte de résident, attestation d'identité) du dirigeant ;
2. Une (1) photocopie de l'extrait d'acte de naissance du dirigeant ;
3. Un (1) exemplaires du Contrat de bail* (original + copie) ou deux (2) copies du titre de propriété ou de l'attestation de propriété ;
4. Une (1) déclaration sur l'honneur disponible sur le site www.225invest.ci renseignée et signée par le dirigeant complétée dans un délai de 75 jours, à compter de l'immatriculation, par un (1) extrait de casier judiciaire du lieu de naissance datant de moins de trois (3) mois;
5. Un (1) certificat de résidence datant de moins de six (6) mois ;
6. Un (1) extrait d'acte de mariage ou la copie du livret de famille (page relative aux conjoints) si marié légalement ;
7. Un acte d'émancipation si mineur émancipé
8. Une (1) autorisation préalable d'exercer l'activité en cas d'activité réglementée ;
9. En cas de désignation d'une personne pouvant engager l'entreprise, produire :

- ✓ Une (1) copie de la carte nationale d'identité ; rajouter l'extrait d'acte de naissance si la filiation ne figure pas sur la pièce produite
- ✓ Une (1) déclaration sur l'honneur disponible sur le site www.225invest.ci renseignée et signée par le dirigeant complétée dans un délai de 75 jours, à compter de l'immatriculation, par un (1) extrait de casier judiciaire du lieu de naissance datant de moins de trois (3) mois;
- ✓ Un (1) certificat de résidence datant de moins de six (6) mois.

10. Plan de localisation du lieu d'exercice de l'activité.
11. Un Formulaire unique d'immatriculation « Personne Physique » dûment rempli et signé par le Dirigeant ou mandataire à télécharger sur le site www.225invest.ci;
12. Autres

NB : ***le contrat de bail devra être impérativement enregistré au sein du GUICHET UNIQUE ou dans un centre d'impôt avant la mise en ligne du dossier***.